



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects/Projets Spéciaux
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Guard services Services de gardiens	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-210714/B	Date 2021-08-31
Client Reference No. - N° de référence du client 20210714	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier 104zl.EN578-210714	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZL-104-39839	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2021-08-10	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-09-16 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cayer, Sophie	Buyer Id - Id de l'acheteur 104zl
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8846 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-210714/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
104z1.EN578-210714

Buyer ID - Id de l'acheteur
104z1
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette modification a pour but de fournir des réponses aux questions des fournisseurs à la section A et de modifier la demande à la section B.

SECTION A

Questions et réponses

Question 1

La demande de soumissions confirme que les heures supplémentaires et les jours fériés peuvent être facturés sur autorisation préalable du client. Le barème de prix ne permet pas aux fournisseurs de fournir des tarifs pour les heures supplémentaire et jours fériés. Veuillez confirmer que le taux de facturation n'inclut pas les jours fériés.

Réponse 1

Conformément à l'annexe B, la base de paiement de l'offre à commandes, les heures supplémentaires et les jours fériés ne doivent pas être effectués dans le cadre du contrat à moins d'une autorisation préalable et écrite de l'utilisateur identifié. Toute demande de paiement doit être accompagnée d'une copie de l'autorisation d'heures supplémentaires, incluant toute prime à payer, et d'un rapport contenant le détail des heures supplémentaires effectuées en vertu de l'autorisation écrite.

Les heures supplémentaires et les jours fériés sont réglementés par la législation provinciale et sont donc calculés en fonction de l'endroit où le travail est effectué.

Le taux sera calculé en utilisant le taux proposé multiplié par les heures supplémentaires ou les règles statutaires de la province.

Question 2

Veuillez confirmer si la région de Gatineau fait partie des limites de la RCN ou de l'onglet Région du Québec tableau 1.

Réponse 2

Conformément à 1.2.4 Emplacement de la demande de soumissions, toutes les régions et régions métropolitaines sont définies géographiquement au lien suivant : [Définitions de l'accès à distance/virtuel \(anciennement connu sous le nom de « zone nationale »\), des régions et des régions métropolitaines.](#)

La RCN est définie dans la [Loi sur la capitale nationale.](#)

Question 3

Les sections 4.2 et 4.4 (étape 3) semblent indiquer que seules les exigences techniques obligatoires (pièce jointe 1 partie 4) et l'offre financière sont jugées nécessaires pour être considérées conformes. Attendu que la section I (pages 11-12 de la DP) précise que les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension, leur capacité et leur approche en abordant clairement chacun des points faisant l'objet des critères d'évaluation. Il n'est pas clair si des informations supplémentaires sont requises au-delà de ce qui est décrit dans MT1, MT2, MT3 et MT4 puisque la proposition n'a pas d'évaluation cotée. Veuillez confirmer les exigences relatives au contenu de la proposition et l'approche d'évaluation pour la soumission technique.

Réponse 3

Conformément à la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, une soumission doit être conforme et satisfaisante à tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être déclarée recevable. Il n'y a pas de critères cotés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-210714/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
104zl.EN578-210714

Buyer ID - Id de l'acheteur
104zl
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 4

La demande de soumissions demande une chemise blanche. Veuillez confirmer que les chemises bleues sont acceptables.

Réponse 4

La demande de soumissions indique qu'un uniforme commun doit être fourni par tous les fournisseurs de services de garde pour tous les gardes postés sur un site du gouvernement du Canada. Similaire au personnel en uniforme de l'ACSTA, tous les fournisseurs de services de garde fourniront à leur personnel un uniforme qui n'identifie pas le fournisseur, mais qui sera reconnaissable en tant qu'agent de sécurité du gouvernement du Canada dans toutes les régions et ministères clients.

Question 5

Le recours à l'usage de force est-il uniquement requis pour les gardes de niveau 2 et les superviseurs de niveau 2

Réponse 5

Une exigence d'utilisation de de force des gardes peut se produire à n'importe quel niveau et à n'importe quel niveau de supervision.

Question 6

Pouvez-vous fournir une matrice des risques qui définira la dépendance vis-à-vis des gardes et superviseurs de niveau 1 ou 2 ?

Réponse 6

Non. Les menaces et les exigences/besoins des clients sont très variables et il est actuellement impossible d'anticiper la dépendance des clients à un ou plusieurs niveaux.

Question 7

Une prime pour les cote Secrète et Top Secrète peut-elle être ajoutée au barème de prix puisqu'il y a un coût associé à l'obtention de telles cotes?

Réponse 7

Non, le Canada ne modifiera pas le barème de prix.

Question 8

Y aura-t-il une prime associée aux services ad hoc en ce qui concerne la durée du service requise et la notice fournie?

Réponse 8

Non, il n'y aura pas de prime associée aux services ad hoc, à la durée de service requise et à la notice fournie.

Question 9

Y aura-t-il une durée minimale de quart de travail garantie (c'est-à-dire un quart de travail minimum de 4 heures) ?

Réponse 9

Non, il n'y aura pas de garantie de durée minimale de quart de travail.

Question 10

Y aura-t-il des heures facturables minimales associées à l'annulation des quarts de travail ?

Réponse 10

Non, il n'y aura pas d'heures facturables minimales associées à l'annulation d'un quart de travail. Cependant, c'est l'intention de se conformer aux lois provinciales ou territoriales du travail. Lorsqu'une

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-210714/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
104zl.EN578-210714

Buyer ID - Id de l'acheteur
104zl
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

province ou un territoire dicte un nombre minimum d'heures à payer à un employé au lieu d'un quart de travail annulé, la Couronne reconnaîtra qu'il s'agit d'un coût légitime.

Question 11

Le décret de la province de Québec précise les primes de quart pour les premiers soins, le stationnement et l'utilisation d'un véhicule personnel comme abri. Ces primes peuvent-elles être facturées séparément ? Ou la Couronne cherche-t-elle à intégrer les primes à un taux de facturation mixte ?

Réponse 11

C'est l'intention de se conformer aux lois du travail provinciales ou territoriales. Lorsqu'une province ou un territoire dicte des primes pour les premiers soins, l'application du stationnement ou l'utilisation d'un véhicule personnel comme abri, etc., ces éléments doivent être inclus dans le(s) taux horaire fixe tout compris pour cette région et/ou zone(s) métropolitaine(s).

Question 12

La section 3.2.3.2 répertorie l'équipement que le fournisseur devra fournir, notamment les radios, les ordinateurs et les téléphones. Il est difficile de prévoir la quantité d'appareils qui seront nécessaires au cours des différents contrats à court et à long terme en raison de cette offre à commandes. Les promoteurs peuvent-ils fixer le prix de la fourniture de téléphones, de radios et d'ordinateurs séparément?

Réponse 12

Non, ces éléments doivent être inclus dans le(s) taux horaire fixe tout compris pour chaque région et/ou zone(s) métropolitaine(s).

Question 13

Veuillez confirmer qu'une seule personne pour chaque poste (représentant exécutif, représentant de compte et superviseur régional) est requise pour l'Ontario et qu'aucun représentant supplémentaire ne doit être proposé pour la région métropolitaine de Toronto.

Réponse 13

Conformément à 3.2.5 Structure de gestion et à la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères techniques, l'entrepreneur doit fournir un représentant de niveau exécutif, un représentant de compte et un superviseur régional par région ou région(s) pour laquelle le soumissionnaire présente une offre.

SECTION B

SUPPRIMER l'article 7. – Utilisateurs identifiés de la PARTIE 6A – Offre à commandes et **REPLACER** par ce qui suit :

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C., 1985, ch. F-11.

Bien qu'ils ne soient pas obligatoires, tout ministère, organisme ou société d'État qui ne figure pas dans les annexes I, I.1, II de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, peut également émettre des commandes subséquentes contre l'offre à commandes.

Le Canada étudie la possibilité future de permettre aux usagers de l'Initiative canadienne d'approvisionnement collaboratif (ICAC) d'utiliser l'offre à commande en tant qu'utilisateurs identifiés afin d'accéder à ces services.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-210714/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
104zl.EN578-210714

Buyer ID - Id de l'acheteur
104zl
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SUPPRIMER l'article 6. – Utilisateurs identifiés de la PARTIE 7A – Arrangement en matière d'approvisionnement et **REEMPLACER** par ce qui suit :

Les utilisateurs désignés comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C., (1985), ch. F-11.

Bien que non obligatoire, n'importe quels ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C., (1985), ch. F-11, peut également utiliser cet AMA.

Le Canada étudie la possibilité future de permettre aux usagers de l'Initiative canadienne d'approvisionnement collaboratif (ICAC) d'utiliser l'offre à commande en tant qu'utilisateurs identifiés afin d'accéder à ces services.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.